COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La châtaigne d'eau : bilan de trois années de contrôle dans la baie de Lochaber

Trois années de mobilisation pour protéger la biodiversité de la rivière des Outaouais

Mont-Laurier, le 25 novembre 2026 – Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) dresse un bilan encourageant de trois années de contrôle de la châtaigne d'eau dans la baie de Lochaber, sur la rivière des Outaouais. Depuis le début des interventions en 2024, les quantités annuelles de cette plante exotique envahissante récoltées sont passées de 2 380 kg à 435,97 kg en 2026. Alors qu'en 2024 la plante n'avait pu être contrôlée que partiellement, en 2025 et 2026, la châtaigne d'eau a pu être retirée de tous les secteurs de la baie. Au total, plus de 4,6 tonnes de châtaigne d'eau ont été retirées du milieu aquatique au cours des trois dernières années. Ces résultats témoignent de l'ampleur des efforts déployés pour limiter la présence de cette espèce qui menace la biodiversité des milieux aquatiques.

Cette troisième campagne marque la fin d'un premier cycle de trois années d'interventions aux résultats prometteurs. Toutefois, la diminution des quantités récoltées ne signifie pas que la plante a été éradiquée. La poursuite des travaux de détection et de contrôle demeure essentielle afin de prévenir sa réapparition et sa propagation vers d'autres secteurs. C'est pourquoi le COBALI souhaite obtenir un financement supplémentaire pour assurer la continuité des interventions et maintenir les progrès réalisés depuis 2024.

Une espèce envahissante qui menace la biodiversité

La châtaigne d'eau est une plante aquatique exotique envahissante qui se développe rapidement à la surface de l'eau. En formant des herbiers denses, elle limite la pénétration de la lumière et accapare l'espace et les ressources nécessaires à la survie des espèces indigènes. Sa prolifération peut ainsi perturber l'équilibre des écosystèmes aquatiques et nuire à la biodiversité.

La baie de Lochaber constitue un milieu naturel particulièrement riche, abritant notamment plusieurs espèces fauniques à statut particulier, dont le petit blongios, le pygargue à tête blanche et la tortue géographique. Située à l'intérieur du territoire voué à la création du Refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais, elle représente un secteur d'importance pour la conservation des milieux humides et aquatiques de la région.

La prévention et la détection : des gestes essentiels

Au terme de ces trois années de contrôle, le COBALI rappelle que la châtaigne d'eau demeure une menace pour les milieux aquatiques, malgré les progrès réalisés. La population est invitée à demeurer attentive à sa présence et à signaler toute observation suspecte afin de faciliter sa détection et son contrôle, sur la plateforme sentinelle ou directement par courriel au COBALI.

L'organisme encourage également les plaisanciers, pêcheurs et autres utilisateurs des plans d'eau à adopter de bonnes pratiques pour prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes. Le nettoyage des embarcations et des équipements nautiques, ainsi que l'évitement des herbiers de plantes aquatiques lors de la navigation, constituent des gestes simples qui contribuent à protéger les lacs et les cours d'eau.

Pour mieux reconnaître cette espèce, le COBALI invite également la population à visionner une capsule vidéo dans laquelle Marie Lagrandeur, chargée de projets au COBALI, présente la châtaigne d'eau, ses caractéristiques et les éléments permettant de l'identifier.

Trois années de mobilisation collective

Les interventions réalisées au cours des trois dernières années ont été rendues possibles grâce à l'engagement et à la collaboration de nombreux partenaires et bénévoles. Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs. Le COBALI tient également à remercier le parc national de Plaisance (SÉPAQ), Énergie Brookfield, le fonds Kidjimaninan (Communauté Anishinabeg de Kitigan Zibi et MRC de Papineau), la Ville de Gatineau, Garde-rivière des Outaouais, Muskies Canada, la SNAP Vallée de l'Outaouais, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO), un Gardien du territoire urbain de Kitigan Zibi, le Canton de Lochaber-Partie-Ouest ainsi que Notre Petite Ferme pour leur précieuse contribution au fil des années.

L'organisme souhaite également souligner la générosité d'un couple de propriétaires riverains qui facilite les interventions en permettant aux équipes d'accéder au site par leur terrain, ainsi que celle du Jardin Bio du Solstice, qui a fourni des sacs de moulée recyclés pour les travaux d'arrachage.

Enfin, un merci particulier est adressé à l'ensemble des bénévoles qui ont consacré de leur temps aux différentes journées sur le terrain et à Alice Dalla Vecchia, une chercheuse postdoctorale de l'Université de Parme et de McGill qui est venue récolter des spécimens pour ses études sur les espèces exotiques envahissantes. Leur implication, combinée à celle des partenaires, a joué un rôle essentiel dans les efforts de protection de la baie de Lochaber.

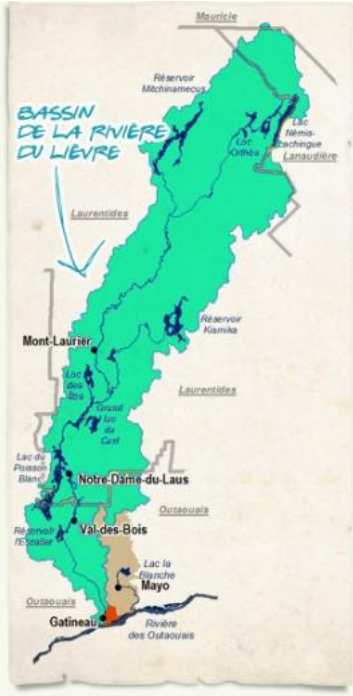

À propos du COBALI…

Organisme sans but lucratif créé en 2003, le COBALI se donne comme mission de protéger, améliorer et mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés. La zone de gestion du COBALI s'étend donc du nord des Laurentides au sud-est de l'Outaouais, chevauchant ainsi une trentaine de municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau (secteurs Buckingham et Masson-Angers) : www.cobali.org/zone-de-gestion. Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec désignés par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Prenant la forme d'un Plan directeur de l'eau (PDE), cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du COBALI au www.cobali.org.

-30-

SOURCE : **Eve-Marie Thibault –** Responsable des communications
Communication@cobali.org




2024








2025








2026




Crédit photo : Mark Gloutney - Muskies Canada